

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 220630-19)**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

*L'an deux mil vingt deux et le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**ACQUISITION DE L'APPARTEMENT DE M. BOUCHET AP N°304 (LOTS 9 ET 10)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que M. Bouchet est propriétaire d'un appartement sis 4 rue de l'église, copropriété Elizondoa, d'une superficie de 376 m<sup>2</sup> composé de :

- lot n°9 : au premier étage, des pièces d'une superficie totale de 31 m<sup>2</sup> comprenant un dégagement, un rangement, une salle de séjour et une salle de bain, et les 104/1405<sup>e</sup> de la quote-part de la propriété du sol et des charges du bâtiment,
- lot n°10 au premier étage, deux chambres d'une superficie totale de 20 m<sup>2</sup> et les 62/1405<sup>e</sup> de la quote-part de la propriété du sol et des charges du bâtiment.

M. Bouchet est actuellement résident à l'EHPAD Ramuntcho. Ce dernier ainsi que ses héritières ont informé M. le Maire de leur souhait de vendre cet appartement en priorité à la commune de Bidart.

Considérant l'emplacement stratégique dudit bien dans le cadre de l'opération église-3 couronnes, la commune a souhaité se porter acquéreur. L'EPFL Pays Basque a dans un premier temps été contacté afin de bénéficier de son expertise foncière et au regard de sa mission d'accompagnement de la commune dans le projet Église-3 couronnes, ainsi une promesse de vente a été signée le 21 juin 2022, entre l'EPFL et M. Bouchet pour un montant de 260 000 €.

Il est précisé ici que le Conseil d'administration de l'EPFL doit approuver la présente demande d'acquisition le 7 juillet prochain.

Il est convenu que la commune de Bidart se substituera à l'EPFL pour l'acte de vente définitif afin de pouvoir maîtriser ce bâti, étant précisé que la commune reprendra à sa charge l'ensemble des conditions négociées entre le vendeur et l'EPFL.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- **autorise l'EPFL à prévoir dans sa délibération du 7 juillet 2022 la substitution de la commune dans le bénéfice de la promesse de vente signée le 21 juin 2022,**
- **autorise la commune à se substituer à l'EPFL dans le cadre de la promesse de vente signée entre l'EPFL et M. BOUCHET, toutes les conditions de la promesse étant intégralement reprises,**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte de sous-seing privé de substitution entre l'EPFL et la commune,**
- **acquérir pour 260 000 € hors frais hors frais auprès de M. Guy BOUCHET demeurant à l'EHPAD Ramuntxo rue Eskola à Bidart (64210), les lots n°9 et 10 de l'ensemble immobilier en copropriété cadastré AP 304 d'une contenance totale de 376m<sup>2</sup> ;**
- **autorise M. le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises à ladite acquisition foncière notamment l'acte de substitution avec l'EPFL Pays Basque;**
- **confie à l'étude de Maître Cros, notaire du vendeur à Bayonne, la rédaction de l'acte et de tous documents afférent à ladite transaction.**

Abstentions : M. Michel LAMARQUE et Mme Jeanne DUBOIS.

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus. Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI